



**Séance du  
28 avril 2026**

Date de la  
convocation :

20 avril 2026

Date d'affichage :

22 avril 2026

**Nombre de membres :**

En exercice : 49

Présents : 46

Votants : 47

**Acte rendu exécutoire le :**

**Reçu en sous préfecture le :**

**Affiché le :**

**Délibération n°20260428-5**

**Objet : Approbation du règlement intérieur du Conseil Communautaire**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-six, le 28 avril à 18 heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eddie Facque, Président du Conseil Communautaire des Villes Sœurs, salle du 1<sup>er</sup> étage de la Communauté de Communes, 12 avenue Jacques Anquetil à Eu.

Étaient présents tous les 49 membres en exercice, à l'exception de :

Madame Isabelle Gardé, absente excusée, représentée par Monsieur Patrick Grosjean

Madame Marylise Bovin, absente excusée représentée par son suppléant Monsieur Bruno Langlois.

Monsieur Daniel Cavé, Monsieur Alain Trouessin, absents excusés

Monsieur Clément Vanheuerswyn a été élu secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-12 ;

Vu l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que chaque Conseil Communautaire doit adopter dans les 6 mois suivants son installation, un règlement intérieur,

Vu le projet de règlement intérieur joint en annexe de la convocation au conseil communautaire ;

Considérant que celui-ci reprend les principales dispositions légales applicables par rapport au fonctionnement et à l'organisation matérielle du Conseil Communautaire et des autres instances de la collectivité.

⊙ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'approuver le règlement intérieur, tel que joint en annexe.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an que dessus  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président

**Eddie FACQUE**

